

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Courcelles, tenue au lieu à 18h30, le 25 mai 2021, au lieu ordinaire des sessions, les élus étant tous présents, renoncent à l'avis de 48h tel que stipulé au code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:

Siège #1 - Gino Giroux

Siège #2 - André Drouin

Siège #3 - Diane Rancourt

Siège #4 - Patrick St-Pierre

Siège #5 - Martin Boulanger

Siège #6 - Renaud Gosselin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger. Mme Renée Mathieu, dir. gén. et sec-trés. assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par: Diane Rancourt

Appuyé par: Gino Giroux

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Engagement de crédits: abat-poussière saison 2021

3.2 - Adoption du règlement d'emprunt pour travaux FIMEAU

3.3 - Mandat arpenteur pour description technique des portions de terrains que nous désirons obtenir servitude en notre faveur

3.4 - Mandat notaire pour procéder à l'acte notarié de la servitude

4 - LEVÉE DE LA SÉANCE

21-099

**3.1 - Engagement de crédits: abat-poussière saison 2021**

ATTENDU QUE nous avons reçu trois propositions de prix pour fourniture et épandage d'abat-poussière;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE la Municipalité accepte la proposition de Adrien Roy & Filles inc pour la fourniture et l'épandage de calcium liquide à 35 cents du litre pour une quantité de + ou - 80 000 litres.

ADOPTÉE

21-100

**3.2 - Adoption du règlement d'emprunt pour travaux FIMEAU**

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du projet de règlement ont eu lieu à la séance du 3 mai 2021;

ATTENDU QUE plus de 50% du montant de l'emprunt décrété par ce règlement fait l'objet d'une subvention dans le cadre FIMEAU et que l'approbation des électeurs n'est pas requise;

Il est proposé par: Patrick St-Pierre

Et appuyé par: Gino Giroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité adopte le règlement no 21-412 décrétant une dépense au

montant de 845 220 \$ pour des travaux d'implantation d'un égout pluvial, de voirie et de pavage dans l'avenue Ste-Marie et la rue du Moulin et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts.

ADOPTÉE

21-101

**3.3 - Mandat arpenteur pour description technique des portions de terrains que nous désirons obtenir servitude en notre faveur**

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir de Express Beauce-Mégantic, une servitude pour divers aménagement le long d'une section de la rue du Moulin;

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Et appuyé par: Martin Boulanger

QUE mandat soit donné à Arpentage FC pour description technique de la partie de terrain devant faire l'objet d'une servitude en notre faveur.

ADOPTÉE

21-102

**3.4 - Mandat notaire pour procéder à l'acte notarié de la servitude**

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir de Express Beauce-Mégantic, une servitude pour divers aménagement le long d'une section de la rue du Moulin;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Martin Boulanger

QUE mandat soit donné à Me Yves Bouffard pour procéder à l'acte de servitude, en notre faveur, d'une partie de terrain appartenant à Beauce Express-Mégantic, le tout tel que décrit au plan fournit par Arpentage FC.

ADOPTÉE

**5 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par: Renaud Gosselin

Appuyé par: Diane Rancourt

Que la présente séance soit levée. Fermeture à 18h50.

ADOPTÉE

Je, Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Francis Bélanger, maire

---

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Courcelles.

---

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.